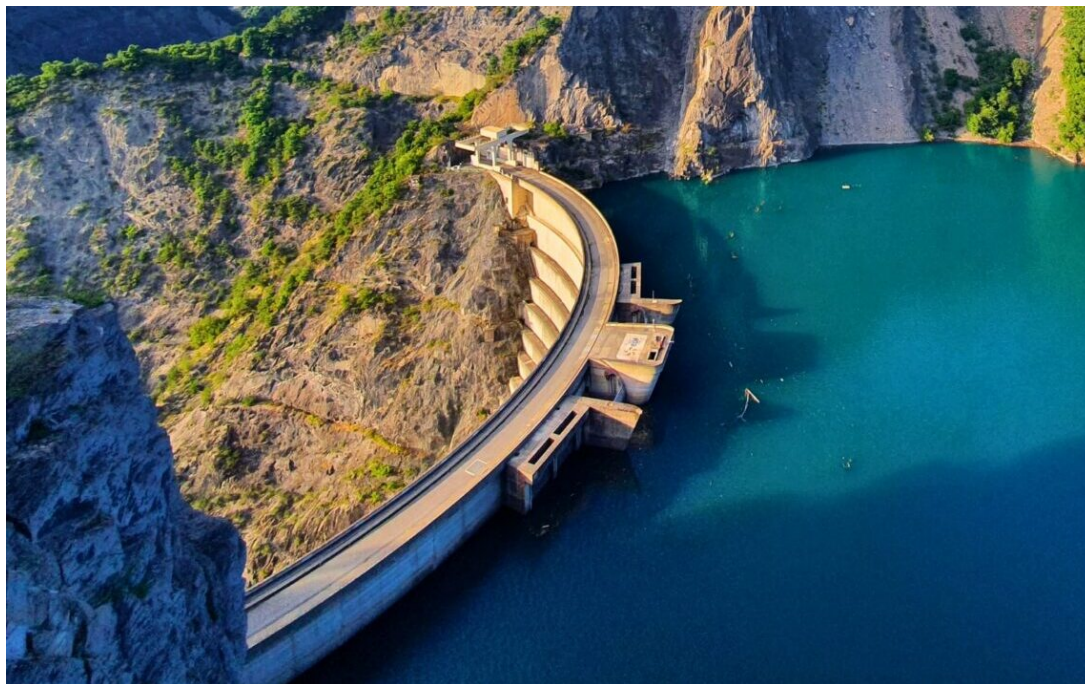


Hydroélectricité : les Alpes du Nord, après dix ans de gel, cinq milliards pour repartir



barrage de Monteynard dans l'Isère

Promulguée le 29 juin 2026, la réforme des concessions hydroélectriques solde dix ans de bras de fer entre Paris et Bruxelles. Elle concerne d'abord dans les Alpes du Nord, première réserve d'énergie renouvelable du pays.

Près de 5 milliards d'euros sur dix ans. Telle est l'enveloppe qu'EDF prévoit d'investir dans ses barrages, maintenant qu'a sauté le verrou juridique qui paralysait le secteur depuis une décennie. Et ce déblocage se jouera d'abord dans les Alpes du Nord, car c'est là, en Isère, Ain et Haute-Savoie, que se concentrent les ouvrages les plus puissants du pays.

Dix ans de barrages à l'arrêt

Pour comprendre ce gel, il faut remonter à une loi de 1919 : l'État concède l'exploitation de ses barrages pour des durées pouvant atteindre soixante-quinze ans. Ces concessions arrivaient à échéance les unes après les autres, et la Commission européenne exigeait qu'on les remette en concurrence, tout en reprochant à EDF une position dominante sur le marché français. Faute d'accord entre Paris et Bruxelles, les contrats échus se sont retrouvés reconduits d'année en année, sous un régime provisoire dit des « délais glissants ». Or, dès lors qu'un exploitant ignore s'il gardera un ouvrage l'année suivante, il hésite à y engager des travaux lourds et l'investissement se tarit.

Le résultat se lit dans le paysage. Le dernier grand chantier hydroélectrique des Alpes, Romanche-Gavet, en

ONGmY1Xv5967QikBTBeNMyyvIn_t-hdzrvxMLustT3GkrqJPcvQlzc6OUQN3SpFTT3i5-8ia3SWYF2_aQLW7OODK45WPeFibdpyswrWmOcELigUY2Nh

Isère, remonte à 2020, et n'a pas eu de successeur d'envergure depuis. Le blocage touchait pourtant en priorité les Alpes du Nord, où l'hydraulique pèse lourd : l'Isère reste le premier département hydraulique de France, avec 38 centrales, et sur le seul sillon alpin, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie, EDF Hydro Alpes exploite 130 barrages et 115 centrales, soit 7 600 mégawatts. On y trouve des ouvrages hors norme, à l'image de Grand'Maison, dans l'Isère, la station de pompage la plus puissante du pays.

EDF garde la main, cède des mégawatts

La loi du 29 juin tranche par un basculement juridique. Pour toutes les installations de plus de 4,5 mégawatts, le régime de concession cède la place à un régime d'autorisation : les contrats existants sont résiliés, y compris ceux qui traînaient en délais glissants, moyennant une indemnité, puis l'exploitant se voit accorder un droit d'usage de soixante-dix ans, attribué en priorité aux concessionnaires déjà en place, c'est-à-dire, le plus souvent, à EDF. L'État, lui, demeure propriétaire des ouvrages : il ne s'agit donc pas d'une privatisation des barrages, mais d'un changement de cadre.

En contrepartie, et pour satisfaire Bruxelles, EDF devra ouvrir à ses concurrents au moins 40 % de ses capacités hydrauliques. Le mécanisme retenu, celui des « capacités virtuelles », consiste à vendre aux rivaux un droit sur une part de la production, sans leur céder les barrages eux-mêmes : six gigawatts seront ainsi mis aux enchères dans un premier temps, sous le contrôle du régulateur de l'énergie. Autrement dit, EDF conserve les vannes, mais partage l'électricité.

Grenoble et Annecy attendent les turbines

Reste l'essentiel, du moins pour le territoire : les investissements et les emplois. La loi vise 2,8 gigawatts de puissance supplémentaire, dont 1,7 dédié au stockage, et EDF avance de son côté près de 5 milliards d'euros sur dix ans. Toute la question, désormais, est de savoir où cet argent atterrira. Or les Alpes du Nord partent avec une longueur d'avance : elles détiennent les atouts du stockage, nerf de la transition énergétique. Grand'Maison, à elle seule, affiche 1 800 mégawatts, l'équivalent de deux réacteurs nucléaires ; la station du Cheylas, également en Isère, en fournit 460.

Autour de ces barrages vit surtout une filière complète, et c'est elle qui a le plus à gagner. En Isère, EDF a installé à Grenoble son pôle hydraulique, fort de quelque 1 200 salariés et du premier centre de formation du groupe, tandis que les turbiniers GE Vernova et Andritz y usinent leurs machines et que le cluster Hydro21 fédère l'ensemble. En Haute-Savoie, à Annecy, sa filiale Hydrostadium conçoit et rénove les ouvrages pour le compte du parc hydraulique d'EDF. Dans l'Ain, enfin, la chaîne de barrages de la vallée de l'Ain alimente à elle seule 460 000 habitants. Au total, la filière estime à environ 5 000 le nombre d'emplois portés par l'axe Grenoble-Chambéry.

Ces ateliers ne demandent qu'à fabriquer les mégawatts promis, encore faut-il que les commandes suivent. Car rien n'est joué : les premières autorisations devront être instruites dans une fenêtre transitoire de vingt ans, les enchères de capacités s'organiser, et les concurrents d'EDF se manifester. La bataille des barrages, en somme, ne fait que changer de terrain et il se trouve, cette fois encore, au pied des Alpes.

ONGmY1Xv5967QikBTBeNMyvJn_i-hdzvnxMLustT3GrkqJPcvQlzc6OUQN3SpFTT3i5-8ia3SWYF2_aQLW700DK45WPeFibdpyswWmOcELiGUY2Nh